



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**PLAN RÉGIONAL DE MISE EN ŒUVRE COMPLET POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION
ET LA FACILITATION EN AFRIQUE (AFI SECFAL PLAN)**

ONZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU PLAN AFI SECFAL

**Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme des travaux Plan AFI
SECFAL pour 2021 et approbation du programme des travaux pour 2022**

(Note présentée par le Secrétariat du Plan AFI SECFAL)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail fournit des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail du Plan AFI SECFAL pour 2021 et le programme de travail prévu en 2022 soumis à l'appréciation du Comité directeur.

La proposition de suite à donner par la réunion figure au **paragraphe 3**.

<i>Objectifs stratégiques</i>	Objectif stratégique C: Sûreté et Facilitation
-------------------------------	---

1 INTRODUCTION

1.1 La présente note de travail contient des informations relatives à l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail du Plan AFI SECFAL pour 2021 (**Pièce jointe A**) et les activités prévues pour soutenir les États, relativement à leurs besoins individuels identifiés, par des projets spécifiques élaborés et approuvés par la réunion du Comité directeur (**Pièce jointe B**). Toutes les activités ont été élaborées principalement sur la base des activités à long terme du Plan (Plan à long terme 2021-2023) en tenant compte du programme de travail du Plan harmonisé avec le GASeP et les Objectifs cibles de Windhoek. L'objectif cible ultime et commune de toutes les activités est de permettre à 90 % États de la région de réaliser un taux de mise en œuvre effective (EI) de 80 % des éléments cruciaux (EC) du système de supervision de la sûreté de l'aviation. L'autre facteur pris en compte dans le programme de travail 2022 concerne le report des activités qui n'ont pas pu être achevées en 2021 à cause des restrictions de voyages dues à la Covid-19.

2. ANALYSE

2.1 Depuis le dernier rapport présenté à la dixième réunion du Comité directeur en juillet 2021 au cours laquelle le programme de travail du Plan AFI SECFAL pour 2021 a été approuvé rétrospectivement, des faits nouveaux sont survenus dans la mise en œuvre des activités, notamment la création de l'Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART) et de l'Équipe

spéciale africaine de haut niveau sur la stratégie de relance post-COVID-19 pour le secteur de l'aviation civile en Afrique et les activités reportées du programme de travail 2020.

2.2 Au nombre des réalisations effectuées pendant cette période figurent la poursuite de l'exécution des activités à travers un mécanisme de coordination renforcé entre les partenaires du Plan AFI-SECFAL et d'autres modalités de mise en œuvre et de soutien comme l'utilisation des outils à distance (webinaires, ateliers, et réunions), le renforcement de la coopération et de l'assistance régionales. Les autres domaines sur lesquels l'accent a été mis dans la mise en œuvre sont l'appui à la mise en œuvre des activités et des programmes liés à l'Année de la culture de sûreté 2021 de l'OACI, au renforcement des contrôles frontaliers, à la mise en place d'un mécanisme durable de financement et à l'exécution des projets prioritaires sur la base des besoins des États.

2.3 En plus de ces réalisations, plusieurs étapes ont été franchies, notamment:

- a) La mise en œuvre de projets spécifiques aux États sur la base des domaines où des carences communes identifiées à travers l'évaluation des besoins de chaque État s'est poursuivie, bien qu'avec une portée limitée, à cause des restrictions de voyages dues à la pandémie de COVID-19. Des projets connexes ont notamment été réalisés à Djibouti où l'achèvement des deux dernières phases est prévu dans le programme des travaux pour 2022. Les autres projets similaires sont, entre autres, le projet spécifique à la Guinée-Bissau (Phase 3) et la mise en œuvre à distance d'un projet au bénéfice de la République centrafricaine (RCA) qui a été achevé, alors que celui du Mali se poursuit. Des missions d'assistance technique pour le suivi des progrès dans la mise en œuvre des projets conclus ont été effectuées notamment au Royaume du Lesotho et au Mozambique.
- b) Le cours en classe virtuelle de l'OACI sur l'Annexe 9 — *Facilitation*, qui vise le renforcement des compétences du personnel concerné des autorités de l'aviation civile et des autorités de contrôle aux frontières pour appliquer collectivement avec la participation de tous les organismes, les dispositions de l'Annexe 9 — *Facilitation*, et soutenir l'élaboration et la mise en œuvre du Programme national de facilitation du transport aérien (PNFTA), des comités nationaux de facilitation du transport aérien (CNFTA) et des comités de facilitation d'aéroport (CFA) a été mis en œuvre avec un franc succès. À ce jour, 41 pays sur 54 y ont participé et plus de 300 participants en ont bénéficié.
- c) La mise en œuvre de projets et d'activités pour la résolution des SSeC existantes s'est poursuivie avec un succès non négligeable. Il est prévu qu'avec la réouverture et la levée des restrictions de voyages dues à la Covid-19, la hausse des initiatives d'appui sur site aura davantage d'impact sur les efforts de résolution des SSeC en prélude aux missions de validation de l'OACI pour plus d'orientations.
- d) S'agissant de l'appui fourni aux États dans la mise en œuvre dans les délais des plans d'actions correctives (CAP) de l'USAP, le Secrétariat n'a cessé d'utiliser son outil de soutien à distance pour aider virtuellement les États pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre, en alternative aux missions sur site empêchées par les restrictions de voyages dues à la COVID-19. Au mois d'avril 2022, 13 États ont bénéficié de l'appui dans le cadre de cette initiative, à savoir, le Botswana, le Gabon, la Gambie, la Guinée, la Guinée équatoriale, la Namibie, l'Ouganda, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, le Tchad, la Zambie, et le Zimbabwe.
- e) La mise en œuvre du rapport de L'Équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART) et le document connexe « *Paré au décollage* » harmonisé avec les trousseaux de mise en œuvre respectives (iPacks) pour le redémarrage et la résilience de l'aviation civile s'est poursuivie au cours de l'année 2021 durant laquelle les trousseaux de mise en œuvre sur la facilitation ont été livrés à la Gambie, la Sierra Leone, au Malawi, et l'Éswathini. Par ailleurs,

la trousse de mise en œuvre AVSEC a été déployée au bénéfice du Cameroun, du Ghana et du Burundi, et elle est actuellement en cours à Madagascar.

- f) En termes d'évaluation des activités d'assistance proposées, la moyenne générale actuelle d'EI des États AFI n'a cessé d'augmenter, passant de 53,6% au moment où le Plan a été conçu en 2015 à 61,5% au 31 décembre 2021. Une amélioration est attendue à la fin de l'année 2022, après l'achèvement des activités d'audit de l'USAP-CMA 2022 pour le Bénin, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Mozambique, l'Afrique du Sud et le Lesotho.
- g) Le Programme de collaboration des experts en matière de sûreté et de facilitation (AFI-CES) de la région AFI, soutenu sur le plan administratif par la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) et conçu pour la mise en œuvre des projets d'assistance en faisant recours à des experts locaux, n'a cessé de soutenir l'exécution du programme de travail du Plan AFI SECFAL, notamment la mise en œuvre des iPacks, des projets spécifiques aux États et d'autres missions d'assistance technique.
- h) En collaboration avec le Secrétariat de l'OACI et les organismes de l'ONU concernés, le Plan a fourni un appui constant à la Commission de l'Union africaine (CUA) et aux États AFI pour la mise au point du passeport électronique africain pour soutenir la libre circulation des personnes dans le cadre de l'Agenda 2063 de la CUA, et la mise en œuvre des systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et de dossiers passagers (PNR) et des méthodologies d'évaluation des menaces (TAM). La participation au Répertoire des clés publiques (RCP) de l'OACI est passée de 1 à 15 États. S'agissant du RPCV, quatre États sont aux dernières étapes, seulement cinq États mettent en œuvre le RPCV et seulement un État met en œuvre le PNR.
- i) En coordination avec les partenaires, certaines initiatives conjointes ont continué à être prises et planifiées avec les partenaires comme le Conseil international des aéroports (ACI), l'Union européenne (UE), à travers du projet CASE en Afrique (mis en œuvre par la Conférence européenne de l'aviation civile [CEAC], l'Organisation internationale des migrations [OIM] et la Direction exécutive du Comité de lutte contre le terrorisme [DECT] à travers son programme de lutte contre le terrorisme par la mise en œuvre des RPCV/PNR .

2.4 Concernant la planification du programme des travaux 2022, le Plan AFI SECFAL a accordé la priorité aux activités en s'appuyant sur le plan à long terme [2021-2023], harmonisé avec le GASeP, qui fournit les détails des résultats escomptés pour atteindre l'objectif à terme à savoir un taux d'EI de 80% des éléments cruciaux [CE] pour les États AFI, d'ici fin 2023 [**Pièce jointe B**].

2.5 Les activités clés prévues dans le programme de travail du Plan pour 2022 sont notamment celles qui seront exécutées à travers un mécanisme de coordination accrue et la mise en œuvre en collaboration avec les partenaires. Le programme de travail identifie aussi les activités que le Groupe régional africain de sûreté de l'aviation et de facilitation [RASFALG-AFI] et d'autres organisations régionales doivent soutenir et qui font partie des objectifs majeurs du Plan AFI SECFAL. Les autres activités sont, notamment, la mise en œuvre de la Déclaration et des Cibles révisées de Windhoek harmonisées avec le GASeP et le programme de travail du Plan AFI SECFAL, avec un accent particulier sur la résolution des SSeC existantes, nouvelles et potentielles. En outre, le programme de travail met l'accent sur la poursuite de la promotion de la culture de sûreté, le renforcement des capacités, les capacités de formation durable en matière de sûreté de l'aviation et de la facilitation, des ressources humaines compétentes et motivées, et l'appui à des politiques adéquates de ressources humaines dans les États.

2.6 Le Plan continuera à s'investir dans le renforcement de la volonté politique et la promotion de la sensibilisation sur l'importance de la sûreté de l'aviation dans le développement des pays, le

renforcement des contrôles frontaliers à travers la mise en œuvre de la Stratégie TRIP de l'OACI, la mise en œuvre de la Résolution 2309 [2016] du Conseil de sécurité de l'ONU et la délivrance de « titres de voyage prévus par la Convention » aux réfugiés et personnes apatrides. Les autres priorités examinées sont notamment le renforcement de la sensibilisation sur les risques et la gestion des risques, ainsi que la mise en place de procédures robustes de gestion des crises dans tous les États, l'amélioration de la supervision des États et du contrôle de la qualité, ainsi que l'utilisation des ressources technologiques et la promotion de l'innovation.

3. SUITE À DONNER PAR LE COMITÉ DIRECTEUR

3.1 Le Comité directeur est invité à :

- a) Prendre acte des informations contenues dans la présente note de travail, et en particulier la mise en œuvre du programme de travail pour 2021 mis en évidence dans la **Pièce jointe A**;
- b) examiner et approuver, rétrospectivement, le projet de programme de travail du Plan AFI SECFAL pour 2022 qui figure en Pièce jointe B à la présente note de travail;
- c) saluer les partenaires et les États pour le travail bien accompli à travers leur soutien constant au Plan AFI-SECFAL auquel ils fournissent à la fois des ressources humaines et financières.

**PIÈCE JOINTE A — PROGRAMME DES TRAVAUX DU PLAN AFI SECFAL
POUR 2021**

Priorité/Objectif	Activités	Résultats attendus
Mécanismes de coordination du Plan et modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la dixième réunion du Comité directeur. • Renforcer la collaboration et la coordination avec l'UE, l'ACI, la CUA, la CAFAC, l'AFRAA, l'IATA, les REC, les RSOO, les partenaires et les donateurs au moyen du partage d'informations et des programmes, et la participation aux activités d'intérêt commun. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La dixième réunion du Comité directeur a été organisée</i> • <i>Les programmes de travail et d'activités harmonisés avec les partenaires et les donateurs pour assister et soutenir les États sont mis en œuvre et la mise en place d'une base de données AVSECFAL est initiée.</i>
Rendre opérationnel le Groupe régional africain de sûreté de l'aviation et de facilitation RASFALG AFI)	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la liaison et la coordination avec la CAFAC sur les activités du RASFALG-AFI et l'exécution du programme des travaux du Groupe et du Plan et suivre l'efficacité du Groupe et de l'AFI-CES et rendre compte à chaque réunion du Comité directeur. • Identifier les besoins des États en ce qui concerne les projets à mettre en œuvre par l'AFI-CES. • Exhorter les États, les organisations internationales et les partenaires à renforcer leur appui financier et en nature à l'AFI-CES. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Un compte rendu sur le programme de travail et les réunions du RASFALG-AFI et de l'AFI-CES est fait à chaque réunion du Comité directeur.</i> • <i>Les projets spécifiques aux États à mettre en œuvre par le RASFALG-AFI et l'AFI-CES sont identifiés/mis en œuvre.</i>
Accroître la coopération et l'appui au niveau régional Examen de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources Permettre de réaliser plus rapidement et efficacement les objectifs majeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la sensibilisation et prier instamment les États membres, les organisations internationales et les partenaires à soutenir les activités et les projets du Plan à travers les contributions (financières et en nature) pour la mise en place d'un mécanisme durable de financement du Plan. • Fournir un rapport sur la situation financière au Comité directeur en collaboration avec le responsable financier. • Explorer/identifier et utiliser les sources de financement nouvelles et potentielles auprès de l'industrie et des 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Obtenir le financement et les contributions volontaires des États membres, des partenaires et des organisations internationales.</i> • <i>Le rapport sur la situation financière est communiqué au Comité directeur.</i> • <i>Les besoins, les priorités et les sources de financement sont identifiés.</i>

Priorité/Objectif	Activités	Résultats attendus
	<p>institutions financières, notamment la Banque africaine de développement, l'ONU, la Banque mondiale, les États.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et encourager l'évaluation des parties prenantes par les pairs, le transfert des connaissances, et le partage des processus de sûreté de l'aviation et les technologies • Faire connaître la Résolution 2309 (2016) et les objectifs/la feuille de route du GAsEP par les entités locales impliquées dans la sûreté de l'aviation • Encourager les États disposant des ressources à fournir l'assistance et prendre des engagements à long terme, connaître leur propre niveau d'expertise, assurer le transfert des connaissances et orienter l'assistance sur la base du profil de risques. • Déployer les outils d'évaluation fondés sur les risques afin de cibler l'assistance en prenant en compte les méthodes d'évaluation des besoins afin d'identifier les causes profondes des carences des États, établissement des priorités fondé sur les risques qui existent dans les États, entre les États et les régions, ciblage de l'assistance fondé sur les risques correspondant à l'Étude du contexte de risque mondial de sûreté de l'aviation civile (RCS) et aux évaluations nationales des risques. • Examiner les possibilités d'accroître le détachement d'experts en la matière (SME) à court terme à l'OACI pour combler le déficit en la matière. • En liaison avec la CAFAC, étudier la possibilité d'introduire un programme volontaire que les États AFI doivent soutenir à travers l'octroi par les compagnies aériennes africaines de billets à prix réduit pour les missions d'experts 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Les États ont examiné et actualisé la liste d'experts disponibles pour le Plan.</i> - <i>Appui fourni à la mise en œuvre de la CART en communiquant les informations à travers le CCRD et le cadre en ligne.</i> - <i>Les trousseaux de mise en œuvre FAL et AVSEC sont livrés.</i> - <i>Le cours sur l'Annexe 9 — Facilitation, est dispensé.</i>

Priorité/Objectif	Activités	Résultats attendus
	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer la mise en œuvre du rapport sur la CART de l'OACI, du document « Paré au décollage » et des recommandations de l'Équipe spéciale de haut niveau de la CUA, pour la relance du secteur de l'aviation et la mise en place de systèmes résilients de sûreté de l'aviation et de facilitation. Soutenir le déploiement des trousseaux de mise en œuvre AVSEC et FAL dans les États. 	
Déclaration et Cibles révisées de Windhoek (suivant le programme des travaux du Plan AFI-SECFAL harmonisé avec le GASeP) approuvé par l'UA	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec la CAFAC pour réviser les Cibles de Windhoek conformément aux cibles du programme des travaux du Plan AFI SECFAL. En coordination avec la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), présenter et assurer l'approbation des cibles du Plan alignées sur le GASeP par les organes pertinents de l'UA. 	<ul style="list-style-type: none"> <i>La CAFAC a été soutenue dans la demande de l'approbation de la Déclaration et des Cibles révisées de Windhoek par l'UA en juin 2021.</i>
Résolution des SSeC existantes, nouvelles et potentielles	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la réalisation par les équipes de soutien des missions dans les États après identification des besoins par le RASFALG-AFI ou à la demande des États. Missions d'assistance technique et missions de validation. 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Les activités de résolution des SSeC existantes dans la Région sont mises en œuvre avec une portée limitée à cause des restrictions de voyages, aucune SSeC nouvelle ou potentielle n'est signalée.</i>
INSTAURATION DE LA CULTURE DE LA SÛRETÉ Renforcement des capacités, sûreté durable de l'aviation et formation à la facilitation et mise en place de politiques adéquates en matière de ressources humaines suffisantes dans les États	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la coordination/organisation des cours de formation et des séminaires, selon le cas, en collaboration avec le GAT, l'ISD-SEC, FAL, les partenaires, les parrains et les donateurs comme la CAFAC, l'ACI-APEX, l'UA, CASE etc. Suivre l'élaboration des programmes de formation et des systèmes de certification pertinents par le Bureau de la formation mondiale en aviation (GAT) Fournir l'assistance et l'appui aux États pour l'élaboration de politiques de ressources humaines (RH) en vue d'une sûreté de l'aviation durable et la facilitation. 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Deux sessions de formation et des séminaires (dont un en anglais et un en français) sur la promotion de la culture de sûreté et les politiques en matière de ressources humaines (RH) sont organisés au plus tard en fin 2021.</i> <i>Hausse du nombre d'États ayant des stratégies et des plans élaborés de manière adéquate pour attirer, former et fidéliser des ressources humaines au plus tard en fin 2021.</i> <i>Hausse du nombre d'États ayant des PNFSAC qui se sont approprié la culture de sûreté.</i>

Priorité/Objectif	Activités	Résultats attendus
Existence d'un personnel bien formé et motivé.	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'Année de la culture de la sûreté en offrant les formations et les séminaires pertinents, les webinaires, et l'appui aux activités poppers aux États. • Promouvoir la sensibilisation et la culture de la sûreté en ciblant les parties prenantes/responsables gouvernementaux de haut niveau. • Élaborer, examiner les programmes nationaux de formation, en tenant compte des risques en collaboration avec les ASTC. • Soutenir les États dans la définition des exigences de base/qualifications minimales du personnel de sûreté. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Hausse du nombre d'États disposant de capacités durables de formation en sûreté de l'aviation et en facilitation.</i> • <i>Sensibilisation accrue et réduction du nombre d'incidents de sûreté et notification immédiatement dès qu'ils surviennent.</i> • <i>Capacités accrues et sensibilisation sur la vérification (procédures de contrôle aux frontières) des documents de voyage.</i> • <i>Nouveaux programmes de formation et systèmes de certification AVSEC/FAL adoptés et mis en œuvre au niveau national en collaboration avec les ASTC.</i> • <i>Sensibilisation locale accrue sur la culture de sûreté et organisation de campagnes par les parties prenantes/responsables gouvernementaux de haut niveau.</i>
Promotion de la sensibilisation sur le rôle de la sûreté de l'aviation dans le développement et renforcement de la volonté politique	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la sûreté de l'aviation et la facilitation dans le cadre du programme des missions de haut niveau, surtout celles du Président du Conseil, le Secrétaire général et les directeurs régionaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Engagement politique de haut niveau accru/renforcé et volonté de promouvoir la sûreté de l'aviation et la facilitation.</i>
Rapport à l'Assemblée de l'OACI	<ul style="list-style-type: none"> • Le Président du Plan AFI SECFAL présente un rapport verbal au Conseil de l'OACI. • Le Secrétaire général de l'OACI présente au Conseil un compte rendu de la mise en œuvre du Plan AFI SECFAL. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Réactions, observations et réponses du Conseil au rapport sur l'état d'avancement du Plan AFI SECFAL reçues, le cas échéant.</i> • <i>Soutien accru du Conseil.</i>
RENFORCEMENT DES CONTRÔLES AUX FRONTIÈRES	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les États AFI dans la mise en œuvre des normes de l'Annexe 9 relatives à la Stratégie TRIP de l'OACI, y compris l'utilisation améliorée des bases de données d'INTERPOL, en signalant principalement les documents de voyage perdus ou révoqués dans la base de données 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Augmentation de 20 % de l'adhésion au RCP et hausse de 20 % de la mise en œuvre du RPCV d'ici fin 2021.</i> • <i>Au moins 6 ateliers/séminaires/conférences organisés sur la Stratégie TRIP, le RCP et les</i>

Priorité/Objectif	Activités	Résultats attendus
<p>Mise en œuvre de la Stratégie TRIP de l'OACI et incitation à mettre en œuvre la Résolution 2309 du Conseil de sécurité de l'ONU (2016)</p> <p>Tous les États délivrent uniquement des « titres de voyage prévus par la Convention » lisibles à la machine aux réfugiés et personnes apatrides.</p>	<p>SLTD d'INTERPOL, en délivrant des DVLM et en mettant en œuvre le système des RPCV</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les États africains dans la mise en œuvre de la Stratégie TRIP de l'OACI (RCP), y compris la promotion de l'adhésion du RCP de l'OACI et la mise en œuvre des RPCV au moyen d'ateliers/séminaires/conférences et de missions dans les États. • Encourager les États à élaborer/établir des règles et des procédures pour les DVLM et des liens électroniques avec INTERPOL. • Assurer la liaison avec ATB pour continuer à suivre le projet de passeport électronique africain afin de garantir sa conformité avec les spécifications du Doc 9303 pour une interopérabilité totale aux frontières. • Soutenir les États AFI qui ne l'ont pas encore fait à mettre immédiatement sur pied des programmes nationaux de facilitation du transport aérien (ou leurs équivalents) et les comités associés, conformément aux dispositions pertinentes de l'Annexe 9. 	<p><i>RPCV de l'OACI en collaboration avec la CAFAC.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Hausse du nombre d'États AFI ayant des procédures sur les documents de voyage volés ou perdus et des liens électroniques avec INTERPOL.</i> • <i>Organisation d'un séminaire sur la promotion de la délivrance uniquement de « titres de voyage prévus par la Convention » lisibles à la machine aux réfugiés et aux personnes apatrides.</i> • <i>L'UA est soutenue dans ses efforts en vue de la délivrance du passeport électronique africain afin de garantir la conformité avec les spécifications du Doc 9303.</i> • <i>La sécurité aux frontières et les documents de voyage, les procédures d'inspection-filtrage des passagers et les systèmes d'information biométrique sont renforcés.</i> • <i>Hausse du nombre d'États qui mettent en œuvre une stratégie ou un cadre national sur la preuve d'identité</i> • <i>90 % des États ont établi des PNFTA et des CNFTA dotés d'attributions spécifiques lors des crises de santé publique.</i> • <i>Hausse du nombre d'États AFI ayant établi la liste de contrôle de conformité liée à l'Annexe 9 dans le système EFOD.</i>
<p>RENFORCER LA CONNAISSANCE ET</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les carences et les vulnérabilités susceptibles d'être ensuite résolues de la manière la plus pratique possible et avec une utilisation optimale des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Organiser au moins quatre ateliers sur la gestion des risques (dont deux dans la région</i>

Priorité/Objectif	Activités	Résultats attendus
<p>L'ÉVALUATION DES RISQUES</p> <p>Les procédures de gestion des risques sont établies dans tous les États</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des ateliers sur l'évaluation des risques dans les États identifiés/prioritaires par les ASTC des régions ESAF et WACAF. 	<p><i>ESAF et deux dans la région WACAF) au plus tard au quatrième trimestre 2021.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Hausse du nombre d'États AFI qui mettent en œuvre/appliquent la méthodologie de gestion/évaluation des menaces et des risques.</i> • <i>60 % des États AFI ont établi une méthodologie de gestion des risques au plus tard en décembre 2021.</i> • <i>Hausse/renforcement des mesures de sûreté liées à la cybersécurité, aux MANPADS, aux RPAS et à la sûreté côté ville intégrées dans les politiques nationales AVSEC.</i>
<p>Les procédures adéquates de gestion des crises sont établies dans tous les États</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir l'assistance aux États qui ont besoin d'élaborer et de mettre en œuvre des procédures de gestion des crises. • Organiser des ateliers sur la gestion des crises dans les ASTC des régions ESAF et WACAF. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Au moins deux ateliers organisés sur la gestion des crises (dont un dans la région ESAF et un autre dans la région WACAF) au plus tard au quatrième trimestre 2021.</i> • <i>Hausse du nombre d'États AFI qui ont mis en œuvre des procédures de gestion des crises (plans de gestion des crises, plans de mesures d'urgence et instructions de sûreté et d'urgence) au plus tard en décembre 2021.</i>
<p>AMÉLIORATION DE LA SUPERVISION ET DU CONTRÔLE QUALITÉ</p> <p>Les États de la région AFI atteignent un score d'EI des EC de 80 % d'ici fin 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des résultats de l'USAP, identifier les domaines clés où il existe des carences dans les États et les groupes prioritaires pour les activités ciblées d'assistance technique pour 2021. • Organiser en temps opportun des missions d'assistance dans les États éligibles à l'USAP-CMA, suivant les priorités. • Recommander l'inclusion dans les interventions de la mise en œuvre de projets propres aux États sur le terrain, suivant les besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Au moins huit États prioritaires et les États éligibles à l'USAP-CMA sont soutenus.</i> • <i>Au moins huit États qui mettent en œuvre des plans de mesures correctives de l'USAP-CMA sont soutenus.</i> • <i>Au moins un séminaire organisé en français sur l'USAP-CMA au plus tard en décembre 2021.</i> • <i>Un score d'EI d'au moins 80 % réalisé par au moins 60 % des États audités au plus tard en décembre 2021.</i>

Priorité/Objectif	Activités	Résultats attendus
	<ul style="list-style-type: none"> ● Fournir des orientations et organiser des séminaires sur la méthodologie de l'USAP-CMA, signature du protocole d'entente, définition des obligations spécifiques aux États dans le processus d'audit et élaboration et mise en œuvre de plans de mesures correctives (CAP) de l'USAP-CMA. ● Promouvoir la collaboration et le partage d'informations entre les États africains. ● Aider les États à développer leur programme national d'audit, selon le cas. ● Suivre les progrès des projets propres aux États. Les États bénéficiaires veillent à la durabilité des résultats attendus. 	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Renforcement du partage d'informations sur le contrôle qualité entre les organismes gouvernementaux et l'industrie sur les activités d'audit par les pairs entre les États africains.</i> ● <i>Élaboration et lancement de la mise en œuvre de 4 projets spécifiques aux États prioritaires (deux dans la région ESAF et deux dans la région ESAF) élaborés en 2021.</i> ● <i>La durabilité de 4 projets spécifiques aux États (deux dans la région ESAF et deux dans la région WACAF) est suivie et surveillée.</i>
Tous les États de la Région AFI ont ratifié les instruments internationaux pertinents	<ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir la ratification de tous les instruments internationaux pertinents et aider les États dans la mise en œuvre. ● Soutenir et suivre la ratification d'instruments internationaux en liaison avec la Direction des affaires juridiques et des relations extérieures de l'OACI. 	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Un séminaire juridique organisé dans la région ESAF/WACAF pour promouvoir la ratification de tous les instruments internationaux pertinents afin d'accroître la ratification des instruments internationaux par les États AFI.</i>
Amélioration des ressources technologiques et promotion de l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> ● Soutenir l'application de solutions technologiques et des innovations techniques qui fournissent des outils pour l'amélioration de l'efficacité de la sûreté tout en garantissant l'efficacité opérationnelle. ● Encourager l'utilisation des techniques et des technologies innovantes par les États et l'industrie. Soutenir l'utilisation accrue des technologies appropriées pour l'inspection-filtrage et la facilitation. ● Soutenir les États dans l'utilisation des outils pour la transmission des renseignements sur les passagers avant le décollage afin d'appuyer efficacement l'inspection-filtrage des passagers à l'aéroport de destination, tout en préservant leurs droits, et élaborer et améliorer des 	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Partage accru des informations entre les États sur les exigences et les spécifications des équipements.</i> ● <i>Efficacité accrue et amélioration des performances opérationnelles conformément à la feuille de route du GASeP.</i> ● <i>Adapter les systèmes compatibles pour la collecte et l'utilisation des RPCV et amélioration des informations sur les dossiers passagers.</i>

Priorité/Objectif	Activités	Résultats attendus
	systèmes compatibles pour la collecte et l'utilisation des RPCV et des informations sur les dossiers passagers.	

PIECE JOINTE B – PROGRAMME DES TRAVAUX DU PLAN AFI SECFAL POUR 2022

Priorité/Objectif	Activités	Résultats attendus
Amélioration du mécanisme de coordination du Plan et des modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Organiser la onzième réunion du Comité directeur <p>Renforcer la collaboration et la coordination avec l'UE, l'ACI, la CUA, la CAFAC, l'AFRAA, l'IATA, les REC, les RSOO, les partenaires et les donateurs au moyen du partage d'informations et des programmes, et la participation aux activités d'intérêt commun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de la onzième réunion du Comité directeur. Programmes des travail et activités harmonisés avec les partenaires et les donateurs afin d'assister et soutenir les États dans leurs efforts d'amélioration de la mise en œuvre des SARP de l'OACI. <p>Initier la consolidation de la base de données sur la mise en œuvre AVSEC/FAL.</p>
Rendre opérationnel le Groupe régional africain de sûreté de l'aviation et de facilitation (RASFALG-AFI)	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la liaison et la coordination avec la CAFAC sur les activités du RASFALG-AFI et l'exécution du programme des travaux du Groupe et du Plan et suivre l'efficacité du Groupe. Soutenir l'AFI-CES et rendre compte de l'état d'avancement au Comité directeur. Identifier les besoins des États en vue de la fourniture de l'appui à la mise en œuvre par l'AFI-CES. <p>Exhorter les États, les organisations internationales et les partenaires à renforcer leur appui financier et en nature à l'AFI-CES.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Un compte rendu efficace et progressif sur le programme des travail du RASFALG-AFI et l'évolution de l'AFI-CES est présenté à chaque réunion du Comité directeur. Soutien accru et durable fourni par le RASFALG-AFI et l'AFI-CES aux projets spécifiques aux États approuvés par le Comité directeur.
Renforcement de la coopération et du soutien au niveau régional Examen de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir et renforcer la sensibilisation et prier instamment les États membres, les organisations internationales et les partenaires de soutenir les activités et les projets du Plan à travers les contributions (financières et en nature) pour la mise en place d'un mécanisme durable du financement du Plan. Fournir un rapport sur la situation financière au Comité directeur en collaboration avec le responsable financier. <p>Examiner/identifier et utiliser les sources de financement nouvelles et potentielles auprès de l'industrie et des institutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir le financement et les contributions volontaires des États membres, des partenaires et des organisations internationales. Le rapport sur la situation financière est soumis au Comité directeur. Les besoins, les priorités et les sources de financement sont identifiés.

Priorité/Objectif	Activités	Résultats attendus
	financières, notamment la Banque africaine de développement, l'ONU, la Banque mondiale, et les États.	
Accélérer et rendre possible la réalisation des objectifs majeurs de sûreté	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et encourager l'évaluation des parties prenantes par les pairs, le transfert des connaissances, et le partage des processus de sûreté de l'aviation et les technologies • Faire connaître la Résolution 2309 du Conseil de sécurité de l'ONU et les objectifs/la feuille de route du GASEP par toutes les parties prenantes. • Encourager le partage des ressources et fournir l'assistance nécessaire à l'engagement à long terme, le renforcement des capacités et le partage d'informations et la gestion des risques. • Déployer les outils d'évaluation fondés sur les risques afin de cibler l'assistance en prenant en compte les méthodes d'évaluation des besoins afin d'identifier les causes profondes des carences constatées dans les États, ce qui correspond à l'Étude du contexte de risque mondial de sûreté de l'aviation civile (RCS) et aux évaluations nationales des risques. • Collaborer avec la CAFAC et les États de la région AFI pour soutenir les projets du Plan AFI SECFAL à travers des arrangements pour le détachement d'experts à court terme. • En liaison avec la CAFAC, étudier la possibilité d'introduire d'un programme volontaire que les États AFI doivent soutenir à travers l'octroi par les compagnies aériennes africaines de billets à prix réduits pour les missions d'experts. • Appuyer la mise en œuvre du rapport sur la CART de l'OACI et du document « Paré au décollage » et des recommandations de l'Équipe spéciale de haut niveau de la CUA, visant la relance du secteur de l'aviation et un futur résilient. • Soutenir le déploiement des trousseaux de mise en œuvre AVSEC et FAL. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Accroître la mise en œuvre de l'assistance et du processus d'évaluation par les pairs et des mesures de suivi.</i> • <i>Détachement accru et efficace d'experts à court terme.</i> • <i>Redémarrage et relance du secteur de l'aviation et exécution de la stratégie de mise en place de systèmes de sûreté de l'aviation et de facilitation.</i> • <i>Introduction de l'approche par des missions d'experts moins dispendieuses avec des indemnités réduites et des billets à prix réduits offerts par les compagnies aériennes africaines.</i>

Priorité/Objectif	Activités	Résultats attendus
Mise en œuvre de la Déclaration et des Cibles révisées de Windhoek harmonisées avec le GAsEP et le programme des travaux du Plan AFI-SECFAL	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec la CAFAC et les parties prenantes concernées dans la mise en œuvre des Cibles révisées de Windhoek et veiller à leur harmonisation avec le GAsEP et le programme des travaux du Plan AFI SECFAL. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Atteindre en temps voulu les Cibles de Windhoek et coordonner les activités par toutes les parties concernées.</i>
Résolution des SSeC excitantes, nouvelles et potentielles	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner, suivre et soutenir les projets propres aux États, le cas échéant, pour résoudre les SSeC existantes et prévenir de potentielles SSeC. • Veiller à la réalisation des missions identifiées dans les États par les équipes de l'OACI/CAFAC/RASFALG-AFI après identification par le RASFALG-AFI ou à la demande des États. • Missions d'assistance technique et missions de validation. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les SSeC existantes et les SSeC potentielles sont atténuées/prévénues, surtout pour les États qui subiront un audit de l'USAP-CMA en 2022, en collaboration avec la CAFAC et conformément à la Déclaration et aux Cibles de Windhoek.</i>
Instauration de la culture de la sûreté	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la coordination et l'organisation des cours de formation et des séminaires appropriés sur la culture de la sûreté en collaboration avec le GAT, l'ISD-SEC, FAL, les partenaires, les parrains et les donateurs comme la CAFAC, l'ACI-APEX, l'UA, CASE etc. • Promouvoir l'Année de la culture de la sûreté en offrant des formations et des séminaires pertinents, des webinaires, et l'appui aux activités poppers aux États. • Promouvoir la sensibilisation et la culture de la sûreté en ciblant les parties prenantes/responsables gouvernementaux de haut niveau. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Au moins deux sessions de formation et deux séminaires (dont un en français et un en anglais) sont organisés sur la culture de sûreté/les politiques de ressources humaines (RH) au plus tard en fin 2022.</i> • <i>Hausse du nombre d'États ayant des PNFSAC qui s'approprient la culture de sûreté et une sensibilisation accrue.</i> • <i>Le nombre d'incidents de sûreté est réduit, les incidents sont immédiatement signalés dès qu'ils surviennent.</i> <p><i>Sensibilisation locale accrue à la culture de sûreté et campagnes organisées par les parties prenantes/responsables gouvernementaux de haut niveau.</i></p>
Renforcement des capacités, sûreté de l'aviation durable et capacités de formation en facilitation, des ressources humaines adéquates et motivées, et	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre l'élaboration de programmes de formation AVSEC/FAL et des systèmes de certification pertinents par le Bureau de la formation mondiale en aviation (GAT). 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Hausse du nombre d'États ayant des stratégies et des plans élaborés de manière adéquate pour attirer, former et fidéliser des ressources humaines au plus tard en fin 2022.</i>

Priorité/Objectif	Activités	Résultats attendus
<p>politiques de ressources humaines adéquates mises en place dans les États</p>	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la coordination/organisation des cours de formation et séminaires, selon le cas, en collaboration avec le GAT, l'ISD-SEC, FAL, les partenaires, les parrains et les donateurs comme la CAFAC, l'ACI-APEX, l'UA, CASE, etc. Suivre l'élaboration de programmes de formation AVSEC/FAL et des systèmes de certification pertinents par le Bureau de la formation mondiale en aviation (GAT) . Fournir l'assistance et l'appui aux États pour l'élaboration de politiques de ressources humaines (RH) pour une sûreté de l'aviation durable et la facilitation. 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Hausse du nombre d'États disposant de capacités durables de formation en sûreté de l'aviation et en facilitation.</i> <i>Capacités accrues et sensibilisation sur la vérification (procédures de contrôle aux frontières) des documents de voyage.</i> <i>Nouveaux programmes de formation et systèmes de certification AVSEC/FAL adoptés et mis en œuvre au niveau national en collaboration avec les ASTC.</i>
<p>Volonté politique renforcée et promotion de la sensibilisation sur l'importance de la sûreté de l'aviation dans le développement des États</p>	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des activités et des missions de haut niveau pour la promotion de la sûreté de l'aviation et de la facilitation. Participer aux activités régionales et souligner la pertinence et l'importance de la sûreté de l'aviation et de la facilitation. 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Volonté politique accrue et</i> <i>Priorité accordée à la sûreté de l'aviation et la facilitation au niveau national.</i>
<p>Rapport soumis à l'Assemblée de l'OACI</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Président du Plan AFI SECFAL présente un rapport verbal au Conseil de l'OACI. Le Secrétaire général de l'OACI présente au Conseil un compte rendu de la mise en œuvre du Plan AFI SECFAL. 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Réactions, observations et réponses du Conseil au rapport sur l'état d'avancement du Plan AFI SECFAL reçues, le cas échéant.</i> <p><i>Soutien accru du Conseil.</i></p>
<p>Renforcement des contrôles frontaliers à travers la mise en œuvre de la Stratégie TRIP de l'OACI, mise en œuvre de la Résolution 2309 (2016) du Conseil de sécurité de l'ONU et délivrance de « documents de voyage prévus par la Convention » aux réfugiés et aux personnes apatrides.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les États AFI dans la mise en œuvre des normes de l'Annexe 9 relatives à la Stratégie TRIP de l'OACI, y compris l'utilisation améliorée des bases de données d'INTERPOL, en signalant principalement les documents de voyage perdus ou révoqués dans la base de données SLTD d'INTERPOL, en délivrant des DVLM et en mettant en œuvre le système des RPCV. Promouvoir l'adhésion au RCP de l'OACI et la mise en œuvre des RPCV au moyen d'ateliers/séminaires : conférences et de missions dans les États. 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Hausse du nombre d'États AFI ayant des procédures concernant les documents de voyage volés ou perdus et des liens électroniques avec INTERPOL.</i> <i>Augmentation de 20 % de l'adhésion au RCP et hausse de 30 % de la mise en œuvre du RPCV d'ici fin 2022.</i> <i>Au moins six ateliers/séminaires/conférences organisés sur la Stratégie TRIP, le RCP et les RPCV de l'OACI en collaboration avec la CAFAC au plus tard en décembre 2022.</i> <i>Tous les États AFI sont sensibilisés sur la délivrance uniquement de « titres de voyage prévus par la</i>

Priorité/Objectif	Activités	Résultats attendus
	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la liaison avec ATB pour continuer à suivre le projet de passeport électronique africain afin de veiller à ce qu'il soit conforme aux spécifications du Doc 9303 pour une interopérabilité totale aux frontières. Soutenir les États AFI qui ne l'ont pas encore fait à mettre immédiatement sur pied un programme national de facilitation du transport aérien (ou l'équivalent) et les comités associés conformément aux dispositions pertinentes de l'Annexe 9. 	<p><i>Convention</i> » lisibles à la machine aux réfugiés et personnes apatrides.</p> <ul style="list-style-type: none"> L'UA est soutenue dans ses efforts et le processus de délivrance du passeport électronique africain. La sécurité aux frontières et les documents de voyage, les procédures d'inspection-filtrage des passagers et les systèmes d'information biométrique sont renforcés. 90 % des États ont établi des PNFTA et CNFTA avec des attributions spécifiques lors des crises de santé publique. <p>Hausse du nombre d'États AFI ayant établi la liste de contrôle de conformité liée à l'Annexe 9 dans le système EFOD.</p>
Renforcement de la connaissance et de l'évaluation des risques et établissement de procédures de gestion des risques dans tous les États	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les carences et les vulnérabilités susceptibles d'être ensuite résolues de la manière la plus pratique possible et avec une utilisation optimale des ressources Organiser des ateliers sur l'évaluation des risques et la sensibilisation dans les États identifiés/prioritaires en collaboration avec les ASTC au profit des États des régions ESAF et WACAF. Promouvoir l'intégration des mesures de sûreté fondées sur les risques dans les domaines de la cybersécurité, des MANPADS, des RPAS et de la sûreté côté ville dans les politiques nationales. 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser au moins quatre ateliers sur la gestion des risques (deux dans la région ESAF et deux dans la région WACAF) au plus tard en décembre 2022. Application accrue de la méthodologie d'évaluation des risques par au moins 60 % des États AFI. <p>Intégration accrue des mesures de sûreté fondées sur les risques liés à la cybersécurité, aux MANPADS, aux RPAS et à la sûreté côté ville dans les politiques nationales AVSEC par les États AFI.</p>
Établir des procédures solides de gestion des crises dans tous les États	<ul style="list-style-type: none"> Fournir l'assistance aux États qui doivent élaborer et de mettre en œuvre des procédures de gestion des crises. Organiser des ateliers sur la gestion des crises dans les ASTC des régions ESAF et WACAF. 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser au moins deux ateliers sur la gestion des crises (dont un dans la région ESAF et un autre dans la région WACAF) au plus tard en décembre 2022. <p>Mise en œuvre accrue de la gestion des crises et des procédures des plans de mesures d'urgence dans 60 % des États AFI au plus tard en décembre 2022.</p>

Priorité/Objectif	Activités	Résultats attendus
Améliorer la supervision et le contrôle qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les résultats de l'USAP afin d'identifier les domaines clés où il existe des carences dans les États, élaborer des mesures d'intervention ciblant les activités d'assistance technique. • Organiser des missions d'assistance dans les États en ciblant l'élaboration d'un programme national d'audit, surtout à l'intention des États éligibles à l'USAP-CMA. • Coordonner et suivre la mise en œuvre sur le terrain des projets propres aux États approuvés par le Comité directeur, selon les besoins, afin d'assurer la durabilité des résultats. • Organiser des webinaires et des séminaires sur la méthodologie de l'USAP-CMA, l'importance de la conclusion d'un protocole d'entente, les obligations spécifiques des États dans le processus d'audit et l'élaboration et la mise en œuvre des plans de mesures correctives de l'USAP-CMA. • Promouvoir la collaboration et le partage d'informations entre les États africains. • Organiser des ateliers sur le contrôle qualité dans tous les États ESAF et WACAF et organiser la sensibilisation sur le contrôle qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Un score d'EI d'au moins 80 % réalisé par au moins 60 % des États d'ici fin 2022.</i> • <i>Soutenir tous les États éligibles à l'USAP-CMA en 2022 et au moins huit autres États qui mettent en œuvre des plans des actions correctives de l'USAP-CMA dans les régions ESAF et WACAF d'ici fin 2022.</i> • <i>Au moins deux séminaires organisés en anglais sur l'USAP-CMA au plus tard en décembre 2022.</i> • <i>Partage efficace d'informations sur le contrôle qualité entre les organismes gouvernementaux et l'industrie sur les activités d'audit par les pairs.</i> <p><i>La durabilité d'au moins 4 projets spécifiques aux États achevés [dont deux dans la région ESAF et deux dans la région WACAF] est suivie et surveillée.</i></p>
Tous les États de la Région AFI ont ratifié les instruments internationaux pertinents	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la ratification de tous les instruments internationaux pertinents et soutenir les États dans la mise en œuvre. <p>Soutenir et suivre la ratification des instruments internationaux en liaison avec la Direction des affaires juridiques et des relations extérieures de l'OACI.</p>	<p><i>Un séminaire juridique organisé en collaboration avec LEB à l'intention de la région AFI pour promouvoir la ratification de tous les instruments internationaux pertinents afin d'améliorer la ratification desdits instruments par les États AFI, d'ici décembre 2022.</i></p>
Amélioration des ressources technologiques et promotion de l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'application de solutions technologiques et des innovations comme outils d'amélioration de l'efficacité de la sûreté, de l'inspection-filtrage et la facilitation tout en garantissant l'efficacité opérationnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Partage accru des informations entre les États sur les exigences et les spécifications des équipements.</i> • <i>Efficacité accrue et amélioration des performances opérationnelles conformément à la feuille de route du GASeP.</i>

Priorité/Objectif	Activités	Résultats attendus
	Soutenir les États dans l'utilisation des outils d'appui à la mise en œuvre des RPCV et des PNR et améliorer les systèmes compatibles pour la collecte et l'utilisation d'informations.	<i>Mise en œuvre accrue des RPCV/PNR par les États et systèmes établis pour la collecte et l'utilisation des informations.</i>